

Cartes sur Table

Agir pour tous
pour un Grand Lisle Rassemblé

Décryptage de la vie Lisloise

Journal de l'Association **Agir pour Tous**
et de l'opposition municipale



N° 2 . JUIN 2016 ■

Éditorial

Est-ce AINSI que l'on peut aller à l'ESSENTIEL ?

Les temps présents sont difficiles : attentats, migrants, mondialisation, restriction financière imposée aux collectivités. Une telle situation devrait nous engager à nous serrer les coudes dans l'intérêt général, à faire l'UNION. De nombreuses communes se sont lancées dans cette voie. À Lisle au contraire, l'actuelle majorité en est resté au dénigrement, aux règlements de compte, à la DIVISION.

Si nous voulons comprendre le caractère si peu réjouissant de la situation Lisloise, il faut examiner « Cartes sur Table » ces éléments qui constituent le cœur des divergences entre les deux parties du conseil municipal. Cela nous amène, à nouveau chers lecteurs à vous entraîner dans des textes qui vous paraîtront peut-être ingrats.

Concernant notamment les finances municipales : nul n'est parfait et on peut toujours faire mieux, mais les ratios de la période 2008-2014 ont été les moins mauvais observés à Lisle depuis des années. Pourtant la majorité n'assume pas le bien-fondé des politiques menées antérieurement et déverse un déluge de critiques, faisant par facilité de notre groupe **l'unique bouc-émissaire** empêchant de mener les politiques nécessaires.

Lisloises Lislois, n'aurions-nous pas été bercés d'illusions, par la nouvelle équipe municipale. Quel contraste entre les déclarations d'hier et les décisions prises aujourd'hui !?

Depuis début 2014, nous avons traversé sous leur

direction, une phase de démolition avec l'attaque du PLU et l'ouverture de la gravière, un projet avorté de division en deux de la communauté de communes TED, une mise en cause de la salle polyvalente au Rivalou. Et voici la vente du Musée Raymond Lafage qui se profile ou demain peut-être la fermeture de la piscine.

Est-ce vraiment là l'ESSENTIEL, ce qu'il faut préserver à tout prix dans une phase de restriction ? Pourquoi négliger les vraies priorités ? Les travaux de voirie par exemple, en campagne notamment, qui seront la grande victime de ce mandat, si les orientations prises jusqu'ici se maintenaient !

Malgré 2 ans d'inaction, on voit quand même **des dépenses de fonctionnement qui remontent**, quand elles étaient contenues sous la mandature précédente !

Au total vous avez peut-être jugé notre action insuffisante (les municipales de 2014 l'ont dit), mais force est de constater que l'inaction actuelle et les orientations de parti-pris systématique auxquelles on est confronté, sont plus qu'inquiétantes !

Nous considérons que tout cela n'est ni de bonne pratique, ni de bonne gestion.

Ce nouveau numéro de « Cartes sur Table », vise à l'expliquer.

Bonne lecture, et n'hésitez pas à nous contacter pour en parler.

Jean TKACZUK ■

Sommaire

- 1 Edito
Est-ce ainsi que l'on peut aller à l'essentiel ?
- 2 Rivalou
- 3 Finances municipales
Assumer ?
- 5 Les Écoles
Grande cause municipale de 2001 à 2013
- 5 Vote du budget 2016

- 7 Conseil du 10 mars : débordements intolérables !
- 7 Fiscalité : propagande, désinformation ?
- 8 Gravière : la majorité se cache derrière l'opposition pour justifier ses décisions : Impressionnant COURAGE !
- 10 Travaux de voirie : ça viendra quand ?
Hommage à François Bousquet
- 11 Commerces : fermeture et incivilités
- 12 Musée à vendre ?

La salle Polyvalente au RIVALOU



Inaugurée en septembre 2015, cette superbe salle donne pleinement satisfaction au collège bien sûr mais aussi à de nombreuses associations de notre territoire, à des lislois jeunes ou adultes qui profitent d'une palette sportive élargie (handball, basket, badminton, escalade, boxe thaï, etc...). On ne

peut qu'être enthousiaste d'avoir un tel outil sur notre commune et son impact et son fonctionnement vont encore s'améliorer dans les années à venir....

Y-aurait-il quelque chose d'AVANT 2014 que la municipalité de Lisle apprécie ?

Pourtant, lors du dernier conseil de communauté de TED les délégués de la majorité lisloise ont critiqué la salle polyvalente du RIVALOU. Quand le COLLEGE a été livré, on a entendu tant de voix crier des louanges ! Parfois même des louanges à soi-même pour s'attribuer la paternité/maternité de l'équipement... avec une facture payée par le département, les élus lislois pouvaient se réjouir ! Encore que le budget municipal ait participé de façon conséquente aux aménagements alentours (voirie, fluides etc). Rien par contre sur le corolaire : l'obligation de fournir une salle de sport à proximité du collège, ... un terrain ... un finance-

LES LISLOIS PRÉFÉRERAIENT-ILS PAYER 2 À 3 MILLIONS D'€ POUR LA SALLE POLYVALENTE OU LE TERRAIN SEUL POUR 450000€ ?

ment... !!! Silence, débrouillez-vous ! Aujourd'hui, la municipalité de Lisle entre en guerre contre TED, refuse de payer le terrain d'implantation en stigmatisant ses prédécesseurs ! Pourquoi pas, mais là encore elle le fait à sa manière, brutale et peu élégante ! Surtout, sur cette question, elle ne fait preuve d'aucune originalité ! Jean Tkaczuk a lui-même ferrailé 3 ans, pour que le coût du terrain soit porté par TED. Mais il a fallu acter le refus de dérogation par un vote du conseil de communauté. A partir de là, Jean Tkaczuk a négocié les modalités de paiement et finalement obtenu un étalement sur 7 ans. C'est la situation où nous en sommes. Bref sur le fond, les 2 groupes (majorité/opposition) ont des positions proches, mais l'actuelle majorité là encore, cultive le clivage. Et bien sûr comme toujours, elle nous dira avoir une solution toute prête : ils auraient fait autrement ! Et ça serait quoi ?... :Par exemple, porter le projet sur le seul budget Lislois pour en réserver l'usage aux lislois ; tant pis pour la facture (pour une salle à minima elle peut aller, terrain compris à 2,5 ou 3 millions) et tant pis aussi pour les subventions de la région qui sont nulles pour une commune seule. Qu'est ce qu'a fait la municipalité pour INCITER les lislois à utiliser cette salle ? Enfin, soulignons combien il est maladroit de mettre en question la POLYVALENCE d'une salle qui a bénéficié de tant de subventions. Perdant ses caractéristiques de polyvalence, redevenant simple ANNEXE de COLLEGE (objet « départementalisé » donc), certains financeurs seraient en effet légitimes à demander le remboursement des aides octroyées ..? Est-ce si astucieux et souhaitable ?

INTERCOMMUNALITÉ : Les Relations TED/ Lisle-sur-Tarn

La loi Notre votée par l'Assemblée Nationale rendait obligatoire la recombinaison des intercommunalités.

Préalablement à la procédure et au calendrier que cela impliquait, le **30 septembre 2015**, le conseil municipal de Lisle-sur-Tarn délibérait pour diviser TED en deux et rejoindre la Communauté de Communes Vère-Grésigne Pays Salvagnacois !

« Agir pour tous » a voté CONTRE cette démarche politique de démolition de TED, hautement dangereuse dans le même moment où la **fusion des régions était en marche**.

Le **12 novembre 2015**, il était à nouveau demandé au conseil municipal d'émettre un avis DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet du Tarn. Le groupe « Agir pour Tous » a encore été le seul à voter POUR la proposition de M le Préfet.

Aussi a-t-il été surprenant de lire les déclarations à la presse de Mme la Maire (comme dans cet extrait de « La Dépêche » du 18/02/2016) :

« Au sujet de l'intercommunalité, vous êtes une des communes qui a demandé son retrait de Tarn et Dadou. Êtes-vous toujours contre l'idée d'une intercommunalité sur un grand périmètre de l'ouest tarnais ?

Les choses ont évolué. Effectivement, il y a eu des prises de positions assez extrêmes(sic !) mais qui étaient nécessaires par rapport au fonctionnement de Tarn et Dadou.

Le préfet a proposé un périmètre élargi qui ne nous satisfait pas. Mais on ne peut s'opposer continuellement. Il faut maintenant se mettre en situation de fonctionner dans un autre périmètre qui sera celui du préfet. Aujourd'hui, un travail est initié pour faire fonctionner ce grand périmètre et j'en fais partie. Parce qu'il faut construire. »

Le 21 Mars 2016 la commission départementale a validé à Albi la proposition du Préfet à laquelle s'opposait Mme la Maire et son équipe.

L'affaire est donc réglée : TED, CORA (Pays Rabastinois) et Vère-Grésigne (Castelnau, Salvagnac) ne formeront plus qu'une seule entité.

Voilà bien des manœuvres politiques, qui se soldent par un spectaculaire retournement de position que chacun appréciera !

ÉCHEC DES MANŒUVRES POLITIQUES LISLOISES POUR CASSER TED EN DEUX !



Finances municipales

ASSUMER ? :

Nous l'avons tous compris, la mandature actuelle sera celle des chiffres, voire même du chiffre. « *De combien, moi, actuelle maire de Lisle aurai-je désendetté notre ville?* » Voilà la stratégie de l'actuelle majorité qui ne rechigne sur aucun stratagème pour parvenir à ses fins quand bien même cela se ferait au détriment de tous les lillois, en choisissant la stagnation, sans même préserver l'essentiel.

En effet la recherche effrénée des petites économies immédiates, fait oublier toute perspective à long terme et va former la dette des générations futures : ainsi, l'absence quasi totale d'entretien des routes et une politique du bouche trou, creusent l'endettement de ceux qui devront demain corriger la détérioration de la voirie...

Les emprunts réalisés vous ont-ils jamais été CACHES ?

NON ! Notre groupe a toujours DIT les choses et publié les données: en particulier pour voter en 2014, chacun a pu consulter sur le site internet de la Mairie, le rapport 2013 de la Chambre Régionale des Comptes.

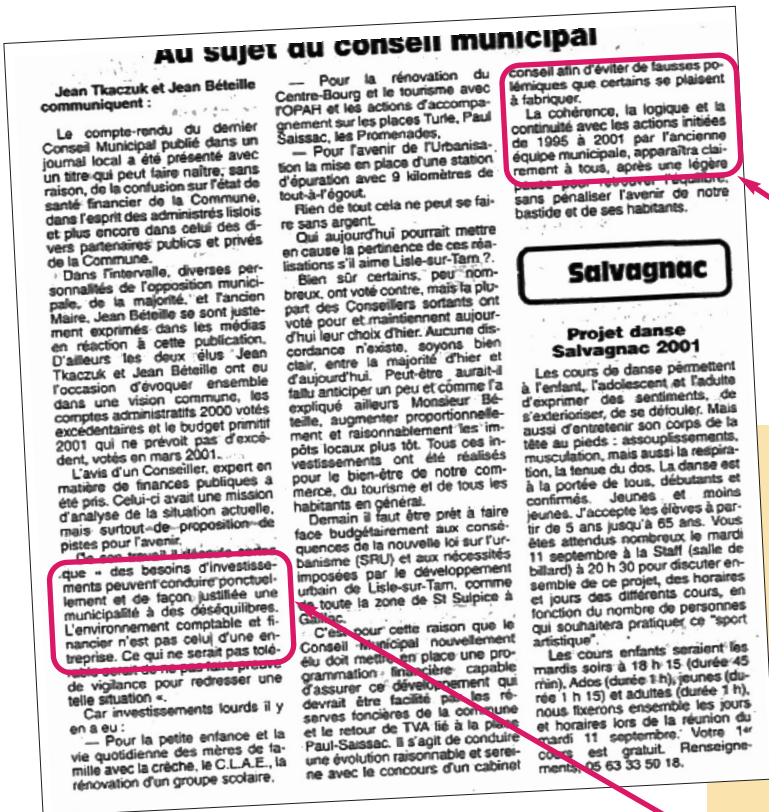
Nous assumons les décisions prises en 2005

Les choix que nous avons eu à faire ont toujours été difficiles, mais notre politique était une politique transparente, discutée, combinant les investissements d'avenir et

de préparation du futur, tout en limitant les conséquences sur la fiscalité locale.

Nous rejetons le harcèlement et la **stigmatisation permanente** infondée, auxquels nous sommes soumis. Nous constatons qu'après avoir mené depuis 2008 une tactique de harcèlement contre nos décisions, aujourd'hui aux responsabilités, on se lamente de façon chronique parce que la situation est dure à gérer ! La majorité n'assume pas ! La dernière sortie sur le paiement du terrain pour la salle polyvalente au Rivalou en est un exemple : essayer de faire croire qu'une dépense de 0,45 millions d'€ (prix du terrain) est une faute alors que sans les négociations menées par l'équipe précédente les lillois auraient dû déboursier directement entre 2 et 3 millions d'€, terrain compris !

Cela contraste fortement avec nos propres pratiques au moment de la transition 2000-2001. Nous, nous écrivions ensemble dans la presse avec M Bêteille, pour dire notre solidarité financière entre les mandats, solidarité à laquelle nous n'avons jamais dérogé. Car en fait, depuis plusieurs décennies, tous les maires de Lisle ont été dans la seringue budgétaire et l'ont assumé avec courage, conciliant l'esprit d'économie et de service du bien public. Ce n'est visiblement pas le cas aujourd'hui. Autres temps autres mœurs !



« ... Des besoins d'investissement peuvent conduire ponctuellement et de façon justifiée une municipalité à des déséquilibres. L'environnement comptable et financier n'est pas celui d'une entreprise ».

« ... afin d'éviter de fausses polémiques que certains se plaisent à fabriquer, la cohérence, la logique, la continuité avec les actions initiées de 1995 à 2001 par l'ancienne équipe municipale apparaîtra clairement à tous »

Finances municipales : «ceux qui ne font RIEN ne risquent pas de critiques »

Malgré des ratios financiers en 2013, 2014, les meilleurs depuis de très longues années, la majorité se plaint et cogne sur ses prédécesseurs comme si pour eux, cela avait été facile en 2008 ou en 2001 ! Car NON, nous ne sommes pas au bord du précipice, comme on veut nous le faire croire, car ce qui est fait n'est plus à faire !

NIVEAU de la dette en 2014 ? :

1 974 € / Habitant (et non pas 1 984 €)...

▲ Un seul PIC d'emprunt :

sur une période limitée entre 2006 et 2008, une dette stable qui a même baissé de 2008 à 2014, passant, selon la fiche du Ministère des Finances, de 2 106 €/habitant en 2008 à 1 974 € en 2014, soit de moins 22 € par an et par habitant !

Surtout formée par des emprunts pour de l'investissement d'avenir !

Dans 2 secteurs au combien essentiels (!) :
La reconstruction des ECOLES et la VOIERIE.
QUE FALLAIT-IL SUPPRIMER ?....

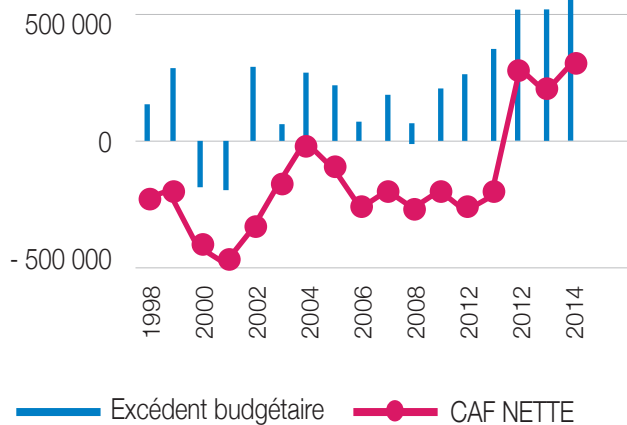
Quel EFFET des EMPRUNTS sur le RESULTAT du budget de fonctionnement :

Enlevons le capital des EMPRUNTS remboursés chaque année pour l'investissement du résultat de fonctionnement. C'est le **résultat NET** ; son nom technique est la **CAF-nette** que vous trouverez aussi dans la fiche du ministère des finances !

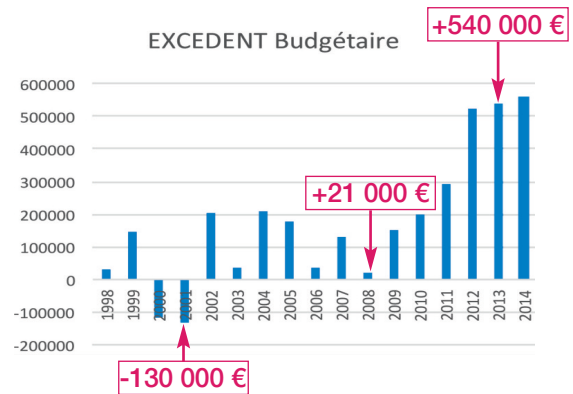
Négative bien avant 2001, date de notre première élection et malgré tous les investissements réalisés (écoles, pôle des aînés, maison des associations, judo, collège, etc., sans oublier la voirie).

Positive depuis 2012. Est-ce-là un signe de mauvaise ou de bonne gestion financière ?

1998 2014: Effet des emprunts sur le bilan de fonctionnement ou 17 ans d'Evolution de l'Excédent et de la "CAF nette" (en €)



Un EXCEDENT de Fonctionnement de +540 000 € en 2013 quand même !



En 2001 : -130 000 € ; En 2008 : 21 000 € ; En 2013 : 540 000 € ; En 2014 : 558 000 €

Au vu de ces chiffres, Quand préféreriez-vous être Maire : en 2001, en 2008 en 2014 ?

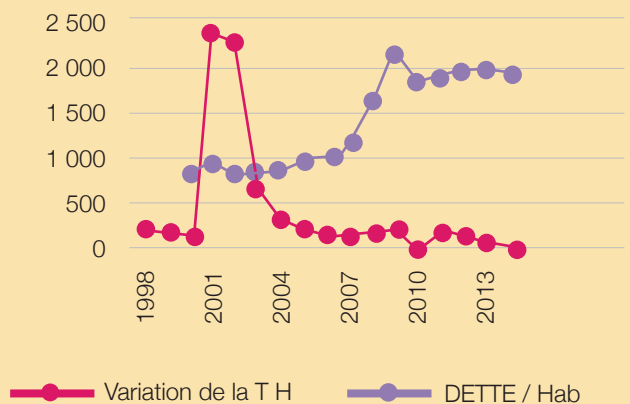
Les emprunts ont-ils fait flamber la fiscalité locale, les taxes votées ? NON !

+0,88% /an de variation moyenne des taxes votées soit moins que l'inflation,

0% de variation des taxes votées en 2010, 2013 et 2014 soit 3 fois sur 6 ans. Cela avait été promis, cela a été tenu ! C'est beaucoup mieux que les communes de la strate.

Les lislois n'ont pas été pénalisés par l'emprunt d'investissement et la dette.

COMPARAISON de l'Evolution de l'Emprunt/hab et des Taux votés de l'impôt (TH)



Dire aujourd'hui : « la dette est mauvaise », c'était dire hier : « Vive les classes dans des bungalows » !

Qui oserait dire qu'un tel choix a été mauvais ?

Les Écoles une grande cause municipale et une décision portée par tous

Refaire le groupe scolaire était indispensable et, malgré une situation budgétaire aux ratios non encore rétablis (il aurait fallu encore plusieurs années d'abstinence !), recourir à l'emprunt, était un passage obligé. Qui le conteste ?

L'histoire n'est pas finie d'ailleurs: aujourd'hui, on nous annonce l'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée de septembre 2016 ?...



Toutes les parties prenantes l'ont validé !

26 Mai 2005 : Conseil d'Ecole extraordinaire approuvant à l'unanimité moins une abstention le projet d'extension du Groupe Scolaire Bellevue,

16 juin 2005 : nouveau Conseil d'Ecole : validation du principe de création de deux groupes scolaires distincts, à taille humaine, situés l'un à l'est du bourg (Bellevue), l'autre à l'ouest (Rivalou) auquel pourrait être associé un collège.

7 Juillet 2005 : lecture en conseil municipal du courrier des délégués des parents d'élèves des écoles publiques souhaitant connaître le calendrier de réalisation de l'extension du groupe scolaire.

D'anciens délégués de parents d'élèves reviennent sur la situation des écoles en 2005 :



« Nous parents d'élèves, anciens délégués au conseil d'école pour la période 2005-2007, souhaitons rappeler les difficultés dans lesquelles évoluaient alors nos enfants.

La croissance des effectifs scolaires imposait de louer un bungalow de plus chaque année pour ouvrir une nouvelle classe et nos enfants souffraient de conditions de fonctionnement inadmissibles avec une cour qui se rétrécissait à vue d'œil.

La cantine au château Bellevue, devenue insalubre, nécessitait la construction d'un nouveau lieu de restauration. Il était indispensable d'envisager un complexe rassemblant sur un même site des écoles redimensionnées et fonctionnelles ainsi qu'une cantine conforme.

Nous étions informés de la situation budgétaire tendue de la commune, du recours nécessaire à l'emprunt et du saut budgétaire que provoquerait un tel investissement. Cependant, les coûts de fonctionnement cumulés (locations des bungalows, transports cantine...) représentaient des dépenses importantes. Ainsi, nous, délégués de parents d'élèves, avons validé de façon informée et lucide la proposition des élus, sous réserve de maîtrise des impôts.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de constater que cet équipement esthétique a été et reste adapté aux besoins et au bien-être des enfants.

Nous renouvelons ici notre soutien aux décisions prises en 2005 en concertation avec l'ensemble des acteurs pour la réalisation de ce projet. »

< Jean-Luc AVINENC , Pascale BEGUE, Françoise BLANDEL, Sophie LEBOUTET, Delphine LEFRANC, Régine LEMAIRE.

VOTE du BUDGET Municipal 2016

Mettre en place un nouveau budget comporte, en pratique, différentes étapes :

1. Le Débat d'orientation budgétaire,
2. La présentation des chiffres de l'année précédente (compte administratif 2015 à comparer avec le compte de gestion établi par l'Etat),
3. Et finalement le vote du Budget primitif 2016.



VOTE du BUDGET Municipal 2016 (suite)

Ainsi le **conseil municipal du 10 mars 2016** a été consacré principalement au débat d'orientation budgétaire.

Intéressant en soi, il a été précédé d'une note de synthèse de 13 pages, un peu lourde car faisant doublon avec un rapport de la chambre régionale des comptes en 2008, un second en 2013, complétés par la commande par la majorité d'une étude du cabinet KPMG en 2014. Dans cette longue analyse parfois stigmatisante des pratiques antérieures, on ne trouvait au final qu'une page annonçant 5 propositions minimalistes :

- Le club-house pour le rugby déjà annoncé,
- L'acquisition d'une balayeuse, déjà achetée,
- La réhabilitation du clocher de Lapeyrière,
- Une enveloppe dédiée à la voirie, il faut l'espérer !
- Le renouvellement de certains équipements techniques et administratifs
- Et des Etudes plutôt nombreuses qui nous permettrons de voir venir pour 2017 si on comprend bien .

Nous n'y apprenions rien que nous ne savions déjà !

On y annonçait aussi une nouvelle méthode de présentation des chiffres, un toilettage acceptable en soi, sauf sur un point que nous avons récusé.

En effet contrairement à ce qui toujours été pratiqué à Lisle, il nous a été annoncé et nous le contestons, une **présentation du bilan financier de l'année antérieure à la fin de la procédure budgétaire soit fin Juin 2016**. *Car comment programmer les investissements de demain sans savoir ce qui a été réalisé et ce qui nous reste d'hier ?*

C'est un manque de transparence majeur que nous avons dénoncé.

Il y manquait enfin les annonces des financements de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité rurale etc., pour parler des dépenses faudrait-il encore connaître les recettes !



Lors de la séance suivante du 12 Avril 2016, au delà de propos inutilement agressifs, voire injurieux, tenus conseil après conseil contre l'opposition, au delà des compte-rendus de conseils publiés 5 mois plus tard quand personne ne se rappelle plus de rien, nous devions fixer le budget 2016 de la commune.

Or, l'affaire, c'est à dire l'affectation de près de 4 millions d'€, a été expédiée par une présentation de 5 minutes, entre 19h10 à 19h15. Malgré nos remarques antérieures, la nouvelle méthode de présentation voulue par la majorité a été maintenue, ce qui rendait les choses quasi-incompréhensibles : pas de comparaison avec l'année 2015, pas de présentation des sommes consommées en 2015, pas d'explication de texte sur le pourquoi et le comment, bref une vraie bouteille à l'encre.

Etait quand même en jeu, **un budget de plus de 3,8 M€,** avec plusieurs chapitres en fonctionnement qui ont des dépenses en hausse.

UN BUDGET DE PLUS DE 3,8 M€, EN AUGMENTATION DE PRÈS DE 400 000 € SUR LA MOYENNE DES DÉPENSES DES 3 ANNÉES PRÉCÉDENTES.

Dans cette période de restrictions imposées par la participation des communes à l'effort national, faire des économies et bien définir ses priorités est indispensable. Ce n'est pas ce qu'a fait la majorité.

Si le niveau d'investissement annoncé baisse de 36%, les choix faits ne vont pas dans le bon sens :

- Un emprunt contracté, dont on nous dit sans preuves qu'il n'a finalement pas été employé: dont acte, ce qu'il devait financer n'a donc pas été fait.. !
- Un projet d'achat d'un immeuble à côté de la salle des fêtes ce qui induirait, à terme, la vente de l'actuel Musée.
- En même temps des efforts sur le goudronnage et la voirie anormalement appauvris: en novembre 2015 le taux de réalisation indiqué en conseil était de 70 000€ sur 300 000€ prévus (23% seulement !), et le budget 2016 compte en plus baisser ces travaux de 300 000€ à 221 000€.

Devant le manque de sincérité du budget présenté, devant le manque de visibilité sur de nombreux paramètres résultant de la nouvelle méthode, devant le peu d'effort mis à expliciter les choix, devant un budget primitif au caractère très virtuel car bâti sans Compte Administratif (qui nous sera présenté en juin 2016 ?), devant le caractère inadmissible d'une telle procédure et le manque de respect envers les représentants des citoyens lislois, dont tout cela témoigne, nous avons choisi de quitter la séance.

Conseil Municipal du 10 Mars, débordements d'un élu de la majorité : intolérable !?

Le Conseil du 10 mars 2016 s'est mal terminé avec des propos inacceptables tenus par un conseiller de la majorité à l'encontre des membres de l'opposition, sans qu'il n'encoure aucune remontrance.

Il s'agissait d'attaques personnelles caractérisées. De tels propos prononcés en public devant cette assemblée démocratique, relèvent certainement de « diffamation et injures en réunion publique ».

Notons aussi que c'est contre notre journal « *Carte sur Table* » que les injures ont fusé (... « *un torchon* » nous a-t-on dit !).

Le motif : l'emprunt de 450 000 € voté par la majorité et soit-disant non réalisé. Des reproches étonnants : car comment l'opposition ou un quelconque citoyen lisois, pourraient-ils savoir une telle chose, puisqu'à ce jour la majorité n'avait pas publié le bilan de l'année 2015 (compte administratif 2015). Ils attendent Juin 2016 bien après le vote du Budget 2016 (c'est une bonne façon d'être transparents !)

Lors du conseil municipal suivant, Madame la Maire a même surenchéri en indiquant qu'il n'était pas question que cela donne lieu à des excuses.

Voilà donc les comportements de certains élus de la majorité, animés par un esprit d'agressivité, de règlement de comptes, de revanche. Cela témoigne surtout d'un



DIFFAMATION ET INSULTES CONTRE L'OPPOSITION. EST-CE UNE BONNE PRATIQUE DEMOCRATIQUE ?

manque de respect total vis à vis de l'opposition, mais aussi du grand nombre d'électeurs lisois qu'elle représente.

Aussi, avons-nous écrit à Mme la Maire de Lisle pour regretter son absence de réaction appropriée, sur le champ, en demandant à l'auteur de ces propos de cesser, mais aussi en lui adressant un rappel à l'ordre sur les limites à ne pas dépasser et de veiller à ce qu'un tel incident ne se reproduise pas. (Copie de ce courrier a été adressée à M. Gentilhomme, Préfet du Tarn).

FISCALITE : Le journal municipal InfosLISLE n°61 MANIPULE les chiffres de la fiscalité locale !



Nous avons eu le privilège de recevoir en rafale 2 journaux municipaux InfosLisle n° 60 et 61, l'un avant les Fêtes, l'autre en janvier, juste après ! La machine à communiquer municipale tourne à fond !

Mais que nous présente-t-elle ? Une forme de propagande avec des graphiques et des chiffres manipulés concernant vos impôts et les finances municipales: vos impôts en € auraient dépassé ceux de Gaillac ! **Or c'est FAUX !**

DESINFORMATION ? PROPAGANDE ?

Le site du ministère donné en référence par *InfosLisle* indique :

421€ par habitant à Lisle
contre 498 € à GAILLAC !
Ainsi selon l'État, nous payerions **18% de moins d'impôts locaux** à Lisle qu'à Gaillac, voilà la vérité !

Nous devons dénoncer une telle MANIPULATION ! Ce sont des méthodes inacceptables, qui tranchent avec les discours que les mêmes, nous ont fait entendre des années durant, sur la vérité et la transparence !

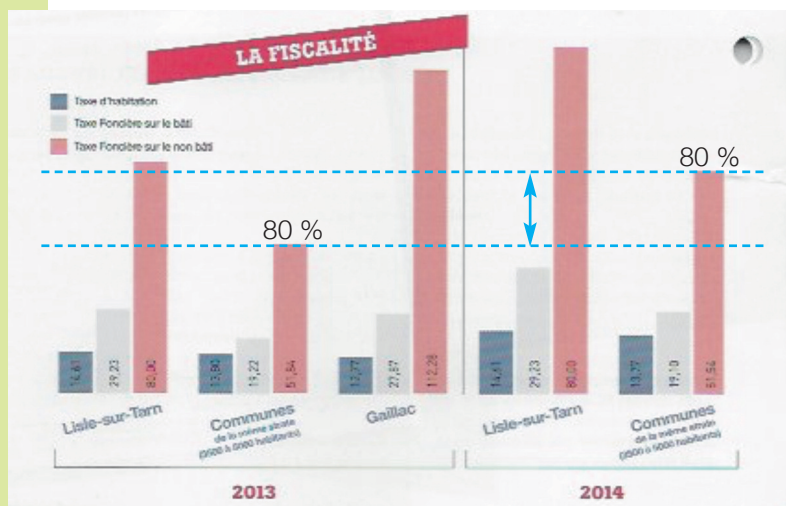
(Suite page suivante)

FISCALITE (suite)

**PRESENTATION DES TAXES : Une même valeur...
des barres de hauteur différente :**

Pour quel effet d'optique ?

**DES GRAPHIQUES
« BIDOUILLÉS » !**



Vous voulez Vérifier ?

Allez voir les documents qui sont cités en référence par *Infos Lisle* :

1. La fiche fiscale de Lisle/Tarn établie par le Ministère des Finances :

Aller sur Internet, sur le site gouvernemental des finances communales : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/comptes-des-communes-et-des-groupements-a-fiscalite-propre-donnees-individuelles-millesimes-2000-a>

Permet d'arriver à :

« *Les comptes des communes et des groupements à fiscalité ...*

www.collectivites-locales.gouv.fr/comptes-des-communes-et-des-groupe...

Choisir le département :

Puis Comptes individuels des communes et des groupements à fiscalité propre
(Pour accéder au compte du groupement de votre choix, sélectionnez une commune membre)

Communes : département =>Tarn

OK=> puis commune (Lisle ou Gaillac)

2. Votre feuille d'impôt :

Elle vous donnera la valeur locative moyenne de votre bien : **2 641 €** à LISLE contre **3 153 €** à GAILLAC
(Pour mémoire l'impôt en € que l'on paie est le produit de la multiplication entre (1) la valeur locative de notre bien/propriété/logement qui est fixée au niveau national et (2) le taux voté par le conseil municipal),

3. Rapport de la chambre régionale des comptes de 2008 : consultable en Mairie.

4. Rapport 2013 de la chambre régionale des comptes consultable en Mairie :

Nous l'avons publié sur Internet et le site de la Mairie de Novembre 2013 à Mars 2014 ; il est également consultable en Mairie.

GRAVIERE : impressionnant COURAGE de la majorité qui se cache derrière l'opposition pour justifier de ses décisions

La majorité actuelle confirme en novembre 2015 le coup de théâtre inattendu de juin 2014 et efface 10 ans de débats (2006-2016) ! En même temps, le journal municipal n°61 fait porter la responsabilité de leur décision à l'ancienne majorité en parlant de CONTINUITÉ !

Mme Lherm aurait-elle tant de mal à assumer ses décisions qu'il lui faille faire porter le chapeau à l'opposition ?

Bravo pour le courage !

Car voici un dossier délicat bien sûr !

Le besoin en sables et graviers en proximité de l'usine de traitement (15Kms) est réel. Mais pour comprendre les enjeux il faut avoir en tête qu'il est aussi facile de dire : « non pas dans mon jardin », que de dire « oui ! » quand ça touche le jardin des autres !

Fallait-il en faire un alibi pour créer une zone d'extraction dans un lieu si proche d'habitations ?

Quelle est donc, pour la Municipalité actuelle, la finalité de ce projet polémique (une promesse de campagne) ?

N'y avait-il pas une autre solution afin de satisfaire le pétitionnaire sans aucune conséquence pour les riverains et notre commune ?



GRAVIERE (suite)

Un flou artistique cultivé depuis toujours par l'équipe Lherm !

Après 2008, le flou du groupe Lherm continue

Le 10 Janvier 2011, le plan d'aménagement et développement durable (PADD) du PLU qui défend la ressource en eau et à ce titre neutralise tout projet de gravière au sud du chemin Toulze est voté à l'unanimité par le conseil municipal et y compris donc par l'actuelle majorité. Cette dernière se dédit en Juin 2012 en s'absentant quand le projet définitif de PLU est adopté.

Un dossier absent de la campagne des municipales de 2014, où l'actuelle majorité avance masquée car en juin 2014 dans une extrême précipitation (3 mois seulement après l'élection) elle décide de démolir le PLU existant et de trahir les engagements municipaux antérieurs et la continuité républicaine.

→ Mme Maryline Lherm :

Mme Lherm semble découvrir le dossier, et refuse carrément de se prononcer sur la carrière. Elle considère encore que la population est divisée, évoque le vote du Conseil Municipal pour souligner qu'il n'est qu'à une voix près.

Ce qui pourrait laisser penser que Mme Lherm remet en cause le principe même du vote démocratique.

Novembre 2015: Surdité de la majorité actuelle aux peurs et craintes des riverains : elle modifie le PLU de 2012 et valide le projet de gravière. Fallait-il utiliser la démarche d'utilité publique pour modifier de cette façon le PLU alors que notre commune pouvait accueillir une gravière sans aucune atteinte aux riverains concernés.

Un dossier entouré de positions surprenantes

Des idées farfelues : proposition d'une tourelle pour voir la faune et la flore de l'autre côté de la clôture dans l'espace qui est destiné à rester propriété privée? Pourquoi pas un parking même ?

Des incidences sur le Budget : Perte de recettes attendue pour la commune en raison de la dégradation de la valeur locative des habitations qui entourent le site d'extraction.

Pas d'Emploi nouveau : 2 emplois maintenus seulement sur le site ; mais peut-être d'éventuels emplois induits ?

Une démocratie bafouée :

Pas de réunion de la commission urbanisme, pour débattre d'une position avant passage devant le CM, ni en juin 2014, ni en novembre 2015 où le rapport d'enquête publique n'a pas été présenté dans les détails.

Commission de suivi du site (CLIS) imposée par l'Etat : elle est un des éléments de l'arrêté préfectoral qui la rend obligatoire à l'initiative du pétitionnaire/exploitant et pas de la Mairie.

Composition : 2 élus municipaux, 4 représentants des associations locales de défense et 2 représentants de l'exploitant. Un représentant de l'Etat peut y siéger.

Une soi-disant commission municipale dite démocratique perdue corps et biens (commission qualifiée de « parallèle » par la Maire de Lisle dans la presse) a été envisagée par la municipalité. Il y aurait eu là, une commission « à sa main » organisée par tirage au sort, sans postes réservés ni à l'opposition ni aux associations de défense du site. La démarche a avorté par manque de candidats du côté des représentants des habitants et surtout la CLIS prescrite par l'Etat rendait ce projet caduque ! Un Simulacre de démocratie !

2016 : SGM Agrégats demande sur Brens une augmentation de capacité de + 250 000 tonnes pendant 12 ans !

La CONTINUITÉ de l'ancienne majorité :

Depuis 10 ans, l'ancienne majorité que nous sommes a toujours gardé le même cap et mis en application la décision du Conseil de Mars 2007 qui a émis un avis défavorable à ce projet après enquête publique spécifique et un vote solennel du Conseil municipal qui affirme son opposition au projet du pétitionnaire.

La « gravière » au cœur de la campagne des municipales 2008 :

La question a été posée par courrier à tous les candidats :

« Respecterez-vous si vous êtes élus la décision prise en 2007 par le conseil municipal ? »

Association BIEN VIVRE A LISLE SUR TARN. 68 ch. de la Rochelle. 05.63.40.05.46
Association Les Amis de LADIN. Ladin. 06.86.94.69.47

NON AU PROJET DE CARRIERE

EXIGEONS DES CANDIDATS QUE LE RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE 2007 SOIT RESPECTE !

NOS CONCLUSIONS SUR LEURS REPONSES

Les courriers dans leur intégralité sont disponibles à nos associations

Les candidats répondent et s'engagent :

Clarté de notre position de campagne :

→ M. Jean Tkaczuk :

M. Tkaczuk s'engage à respecter l'avis négatif du Conseil Municipal dans toutes les instances officielles, comme la Commission des Carrieres. Il reconnaît qu'il faut assurer une cohérence quant à la proximité de telles installations par rapport aux zones urbanisées ou urbanisables. En conséquence, il traduira sans aucune hésitation dans le P.L.U sa position contre la carrière, en maintenant un périmètre de 800 mètres sur la zone concernée en y interdisant la mise en extraction. Nous regrettons que Mr Tkaczuk (maire sortant) n'ait pas été plus clair dès le début de ce projet.

Une fois élus, des engagements de campagne tenus :

Après 2008 la question est intégrée dans la démarche PLU.

L'enquête publique du PLU a lieu en Novembre 2011
Le PLU définitif est Adopté en Juin 2012 !



TRAVAUX de VOIRIE

On nous parle de refaire un nouveau Musée (même si l'actuel convient), alors que peu de chose se fait sur la voirie qui pourtant devrait être une des priorités du moment.

La commune de Lisle/Tarn est vaste avec 8656 ha et 127 Km de routes communales. L'entretien des routes de Lisle doit donc être permanent et constitue une part incompressible de l'investissement communal.

Si l'on veut assurer un renouvellement de la voirie sur un cycle de 15 ans, il faut traiter **8,5 Km de voirie par an** et s'agissant de la voirie rurale, il faut prévoir **son entretien de fond**, voire une réfection totale.

Or la nouvelle équipe municipale a présenté en conseil sa nouvelle stratégie qui consiste à **abandonner le travail de réfection par entreprise prestataire** et à traiter la voirie de campagne en interne avec un point à temps (PATA) municipal.

Mais le Point à temps (PATA) est-il la réponse à ce problème de fond ?

Le PATA est un entretien palliatif pour des réparations ponctuelles. Ce n'est pas un traitement de fond, il ne fait pas de reprofilage !

La conséquence est que la voirie de campagne va connaître au fil des ans une sérieuse dégradation.

En commission « Travaux et voirie » :

Réunie une seule fois en un an, elle a examiné quelques projets de réparation de voirie, mais finalement assez peu. Surtout cette réunion, tenue à la mi-février 2016, sans aucune estimation du coût de chaque projet était bien tardive ! Pire, personne n'était en mesure d'indiquer le budget global prévisionnel, pas même Mme la Maire qui était présente ! Proprement incroyable !

2 projets seulement nécessiteraient des études (Parvis de l'Eglise et Promenades côté écoles) mais apparemment celles-ci n'étaient pas encore lancées !

Rien d'annoncé sur les bâtiments municipaux, aucun échange sur les chemins ruraux mis en procédure de vente.



Pour mémoire

Sous la mandature précédente, 42 Km de voirie de campagne soit 7Km par an ont été entièrement re-goudronnées, re-profilées plus 2,5 Kms en Centre-ville.

A cela s'est ajouté l'entretien des fossés (plus de 30 km curés), l'aménagement des bas-côtés,... Certainement insuffisant, mais au total 2 050 000 € ont été engagés de 2008 à 2014 en campagne !

HOMMAGE à François BOUSQUET (FANOU)



François Bousquet, FANOU, nous a quittés ce 1^{er} Juin 2016. Journaliste à Sud-Radio de 1981 à 2006, lillois de souche emblématique, il aimait Lisle, intéressé par toutes les histoires, tous les échos des couverts et de la campagne. Il était non seulement un observateur politique avisé, mais aussi, pour nous, un compagnon engagé : ancien membre de la section socialiste de Lisle, membre de l'association « Agir pour Tous », tout le monde savait d'où il parlait bien sûr. Mais son engagement pour Lisle, il le voulait au service de TOUS. Il a ainsi été Adjoint au Maire pendant 6 ans, jusqu'en 2014, en charge des festivités et de la communication.

Le feu d'artifice avec Michel Murcia et l'association des fêtes générales, le téléthon cent fois remis sur l'ouvrage, les soirs d'été fidèlement suivis tout au long de sa mission, les marchés de nuit avec l'Association des commerçants forains du dimanche matin, le journal InfosLisle et la course pour respecter les délais, les Meilleurs sont à Lisle, le jumelage avec Borja village d'Aragon ... tout cela fut de son initiative. L'annonce brutale de sa disparition résonne en nous, aussi fort que notre incrédulité. Adieu Fanou !

Mobilisons-nous pour la Gare :

Hier en charge des affaires municipales, nous nous étions mobilisés aux côtés de l'Association de défense de ce service public à Lisle.

Aujourd'hui, alors qu'à nouveau plane la menace d'une fermeture ou d'une réduction du temps d'accueil de la GARE à partir de la mi- 2016, nous vous invitons à vous mobiliser sous toutes les formes possibles pour préserver ce service qui bénéficie à de nombreux Lislois travaillant sur la couronne toulousaine ou à Albi. C'est l'affaire de tous et il n'est jamais trop tard !

**LES COMMERCES****COMMERCES ABANDONNÉS :
FERMETURES EN SÉRIE ET INCIVILITÉS****Les COMMERCES ne cessent de fermer à LISLE !**

Nous avons pourtant une personne qualifiée pour s'en occuper : Mme la Maire en personne qui déclinait ainsi dans son tract de campagne municipale, en 2014, ses différentes qualités : « Mme Commerce de France en 1998, Déléguée consulaire Présidente de la commission Commerce, 1^{re} vice-Présidente de la CCI d'Albi, Présidente de la commission commerce de la chambre régionale de commerce de Midi-Pyrénées ! etc... » n'en jetez plus !... Et arguait que grâce à tout ça, elle redresserait, elle, et dynamiserait le tissu commercial lislois, car l'équipe en place ne savait pas faire !

Où en sommes-nous aujourd'hui ? :

Dans notre n° de septembre 2015 on soulignait la fermeture ou le déménagement de Kopernic, l'esthéticienne, la couturière.. Depuis on peut y rajouter Pétales et Bouchon et la banque Caisse d'Epargne (difficile d'obtenir de l'argent liquide au marché le dimanche matin quand on voit la queue devant le dernier distributeur encore opérationnel)...Et toujours pas de magasin de journaux ré-ouvert ! Mais que fait la municipalité ?

...Pire les derniers « survivants » subissent les affres des incivilités et de la délinquance :

Récemment 4 commerces sous les couverts, ont fait l'objet d'une tentative de cambriolage: le «tabac», le «bar PMU» St LOUIS, la pizzeria et le «Croc Chaud».

Et que nous dit la municipalité ? Mais rien voyons ! car ce problème « de petite délinquance » :

...C'est national

.....C'est la faute à l'autoroute et à la proximité de Toulouse, ce qui augmente les risques de cambriolage»

...C'est la faute de l'Etat qui ne soutient pas, avec la politique de la ville, les communes de moins de 10 000 habitants.

Bref la chanson traditionnelle maintenant, du « C'est pas moi, c'est pas moi ! »,

Commerce lislois en 1952 : ce qu'en disait le journal Sud-Ouest.

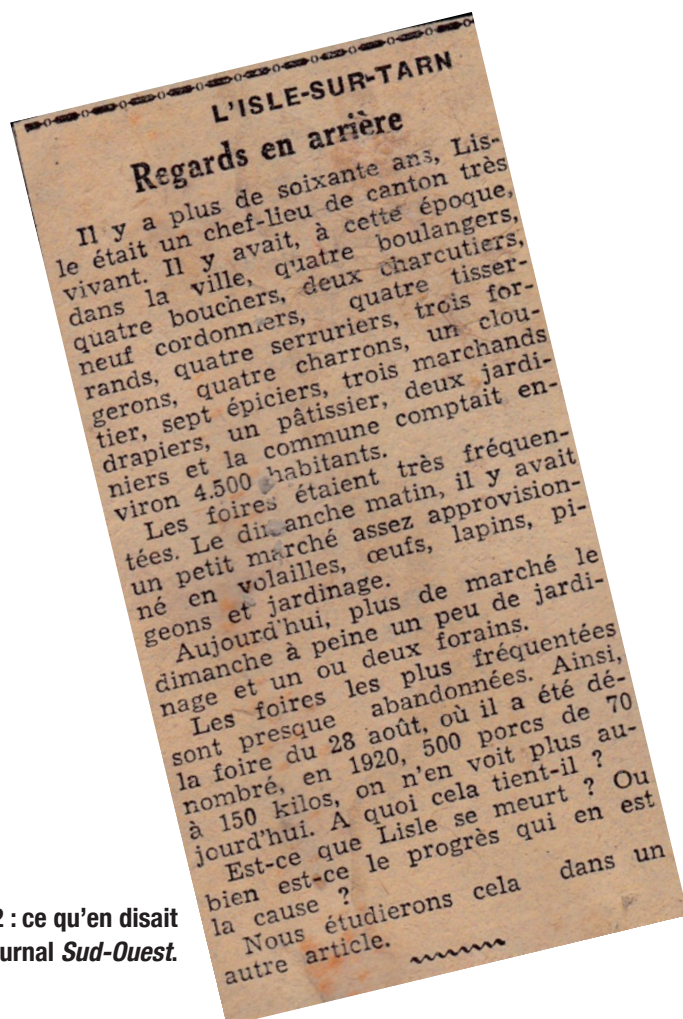
Alors ne faut-il pas s'interroger sur le caractère simpliste des anciennes critiques ? :

S'il ne suffisait pas d'aligner des accessoires pour être efficace ?

Et s'il ne fallait pas qu'être Maire pour être efficace ?

Et si la majorité n'avait pas médité trop vite sur ses prédécesseurs ?... Et si d'autres facteurs étaient en cause ?

Quoiqu'il en soit, nous ne pourrions que nous réjouir de prochaines ouvertures, ô combien importantes pour la vitalité de notre commune et son bien vivre...





Musée : du nouveau pour la culture !

MUSEE A VENDRE ?

La Municipalité projette de vendre le Musée Raymond Lafage pour le reconstruire sur la place Paul Saissac ! Utopie ou choix pertinent ?

Crée en 1890, sous l'impulsion de la III^e République, par deux chercheurs locaux Achille Gaillac et Jules Rigaud, le Musée est installé dès sa création, au centre de la Bastide, dans un lieu historique qui fut au début un hospice géré par des religieuses : la salle basse garde l'authenticité de la maladrerie avec les installations d'origine.

Cet endroit chargé d'histoire, est devenu au fil du temps un lieu de culture et d'enseignement (musée, bibliothèque, école). Le Musée devenu « Musée de France » prend le nom de Raymond Lafage (1950) seule institution rescapée des nombreuses ouvertures créées dans le département dès la fin du XIX^e. Il abrite un des plus importants fonds gravés de la région, également un cabinet de dessins du plus illustre des lisleois - des collections de verres dits de Grésigne, un fonds archéologique très envié, une section artistique comprenant des œuvres d'artistes peintres et sculpteurs de la région tels que Gayral, Pech, Tousseint, Cambos, Laurens, Mazziès (1836-1895). Ce dernier ayant vécu à Lisle-sur-Tarn, a légué au musée son fonds d'atelier, en particulier d'excellents portraits de famille ; le tout conservé dans des conditions acceptables. Le Musée Raymond Lafage

s'est doté depuis 2012 d'un plan de conservation préventive, accepté par la DRAC, ainsi que d'un récolement pour l'ensemble des fonds.

Dans la période récente les locaux furent réhabilités, réaménagés et soutenus par les maires successifs, Pierre Cayla, Jean Béteille et Jean Tkaczuk. Très récemment en 2010, une salle a été aménagée. On reproche aux locaux leur configuration difficile pour les personnes à mobilité réduite, mais un minimum de travaux pourrait les leur rendre accessibles.

Rappelons-nous que, depuis 2008 dans cette configuration, grâce aux expositions temporaires et aux animations estivales, le Musée Raymond Lafage se classe régulièrement à la 3^e place des Musées labellisés du Tarn pour sa fréquentation estivale. Les Lisleois, en particulier ceux férus d'histoire et de patrimoine, ne comprendront pas une telle action qui paraît réellement utopique.

Alors pourquoi le vendre ? Laisser un vestige historique aux mains de promoteurs ! N'y a-t-il pas d'autres priorités plus urgentes ? Par exemple, la voirie, une aide plus importante au tissu associatif, un effort plus soutenu envers les jeunes, une volonté d'aide aux plus défavorisés...

Musée Lafage : La position du Docteur Pierre VIGUIER, Premier Adjoint au Maire et en charge de la CULTURE de 1995 à 2001.



Suite à l'information dévoilée lors d'un des derniers conseils municipaux concernant le musée LAFAGE, je me permets d'intervenir sans rechercher la polémique. Ce musée plus que centenaire, renferme des collections d'un grand intérêt. « Des dessins de Raymond LAFAGE, aux verres de Grésigne » il est un symbole essentiel de l'histoire de Lisle-sur-Tarn au même titre que la Fontaine. Ce musée après des années de sommeil, a retrouvé une vie artistique après la fête du centenaire, qui perdure à l'heure actuelle, avec deux à trois expositions par an et des animations. Aussi ce musée ne mérite pas de déménager dans un endroit contraint; en revanche il mériterait d'être réaménagé et modernisé sur place, peu à peu, comme cela fut fait par le passé.

Le groupe municipal « Agir pour Tous »



Le groupe Municipal « Agir pour Tous » :

Michel Bruyère, Jean Tkaczuk, Laurent Veyriès, Nicole Sanchez, Henriette Relaix, Régine Lemaire.

Retrouvez nous sur :

1. le site « Agir pour Tous » : www.agirpourtous-lisle.com
2. et Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/AgirPourTousLisleSurTarn>
3. ou par mail à : tkaczuk.jean@wanadoo.fr

Agir pour tous
pour un Grand Lisle Rassemblé

